

# Sujet : « Agir en fonctionnaire de l'état »

Thème : Handicap et Mathématiques.

- **Référence de l'arrêté du 19/12/2006**

*« Le professeur connaît... le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques... les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement... ».*

- **Présentation de la situation :**

C'est le début de l'année scolaire. Dans l'une des classes dont vous avez la responsabilité, l'un de vos élèves présente un handicap physique reconnu par la commission compétente de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) mais cet élève ne bénéficie pas (encore) durant les cours d'un accompagnement personnalisé par un auxiliaire de vie scolaire.

À l'issue d'une séquence d'enseignement, vous prévoyez, à une date donnée à l'ensemble de la classe, un contrôle d'une heure.

- **Questions :**

1. À l'issue de ce cours cet élève vient vous voir pour vous demander comment ce contrôle va se passer pour lui, car, de par son handicap, il ne se sent pas le force, seul, de le faire.  
Que décidez vous pour cette évaluation ?
2. En vue des évaluations ultérieures, que décidez vous de faire ?
3. Sur quelle(s) référence(s) vous appuyez vous pour argumenter votre position ?